

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N° 15 – ADMINISTRATION
GENERALE**

**Artistes de rue :
convention de mise à
disposition de la
plateforme Elloha avec
l'Office de tourisme
pays Basque**

Rapporteur

M. Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°15 – ADMINISTRATION GENERALE

Artistes de rue : convention de mise à disposition de la plateforme Elloha avec l'Office de tourisme pays Basque

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La Commune de Saint-Jean-de-Luz autorise l'occupation du domaine public communal aux artistes de rue impliquant le paiement d'une redevance.

Afin de faciliter la gestion de ces activités, la Commune s'est rapprochée de l'Office de Tourisme Pays Basque pour bénéficier d'un outil informatique mutualisé développé par l'Agence Départementale du Tourisme Béarn – Pays Basque (ADT), la plateforme Elloha.

Cet outil va ainsi permettre d'assurer une réservation en ligne accompagnée d'un paiement en ligne via une plateforme de paiement validée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Contrairement à d'autres solutions logicielles, cette plateforme Elloha est mise à disposition gratuitement par l'ADT. Pour assurer le mode de paiement en ligne, un abonnement de 9€ TTC/mois sera facturée par la plateforme. La Commune doit ensuite opter pour la solution de paiement en ligne via Verifone (solution Paybox) :

- Frais de mise en service : 190 €HT soit 228 €TTC
- Abonnement mensuel : 35 €HT soit 42 €TTC
- Frais de transaction : gratuit dans la limite de 100 transactions par mois. Au-delà : 0,085 € HT.

Le projet de convention de mise à disposition avec l'ADT et l'Office de Tourisme Pays Basque est joint en annexe ainsi que contrat d'adhésion au service Verifone (solution Paybox).

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition de la plateforme Elloha pour la gestion des artistes de rue conformément au projet de convention joint en annexe,
- d'approuver l'adhésion au contrat Vérifone (solution Paybox) afin d'assurer le paiement en ligne conformément aux conditions financières évoquées ci-dessus et au contrat joint en annexe,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions et contrats indiqués ci-dessus ainsi que tout autre document relatif à cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat et animations de la ville* » du 1^{er} juin 2023,

- approuve la mise à disposition de la plateforme Elloha pour la gestion des artistes de rue conformément au projet de convention joint en annexe,
- approuve l'adhésion au contrat Vérifone (solution Paybox) afin d'assurer le paiement en ligne conformément aux conditions financières évoquées ci-dessus et au contrat joint en annexe,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions et contrats indiqués ci-dessus ainsi que tout autre document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

